

## INFOS COVID 19

### Isolement lié au confinement

Nous ne sommes qu'au début du confinement et nous ressentons déjà le danger d'un isolement non maîtrisé. Nous appelons les personnes isolées afin de mettre en place avec elles, les dispositions individuelles permettant d'assurer leur sécurité et leur bien-être.

Je remercie les volontaires d'intensifier leurs contacts téléphoniques avec leurs relations et voisins afin d'atténuer cet isolement. Pour éviter une multiplication inutile de ces contacts, merci d'informer la mairie (par mail ou par téléphone), de votre initiative.

Il faut s'interdire les contacts physiques qui vont à l'encontre des « mesures barrière » en vigueur.

Concernant l'approvisionnement alimentaire, l'épicerie « A Côté » peut livrer à domicile (02.98.83.49.11).

« La vente à la ferme EARL Quéré » prépare des paniers de viande et légumes que les aides à la personne, les voisins...peuvent déposer à domicile.

Mairie : 02.98.83.40.69 – [mairie.goulven@wanadoo.fr](mailto:mairie.goulven@wanadoo.fr)

En cas d'urgence : Yves ILIOU : 06.75.12.17.91 – [yves.iliou@gmail.com](mailto:yves.iliou@gmail.com)

Avant-hier soir, le Préfet a confirmé le report à la mi-mai de la réunion du Conseil municipal au cours de laquelle se déroule l'élection du maire et des adjoints. Concrètement, les élus de l'ancienne mandature restent actifs jusqu'à l'installation du nouveau Conseil.

Le Maire

- L'accès aux plages et aux sentiers littoraux effectué dans le cadre de déplacements brefs prévus au 5° de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 ainsi que, de manière générale, la pratique des activités nautiques depuis ces espaces sont interdits par arrêté préfectoral du 19 mars 2020.

- Des attestations de déplacements dérogatoires, à découper, sont publiées dans les journaux « Ouest-France » et « Le Télégramme ». Le texte peut être écrit sur papier libre ou téléchargé sur le site du Ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr>. Attention à vos données personnelles : n'utilisez pas de support numérique pour vos attestations.

Cette attestation est OBLIGATOIRE pour chaque déplacement essentiel (à pied ou en voiture).

- L'épicerie solidaire est ouverte le mardi et le vendredi après-midi.

- La collecte des déchets est maintenue (ordures ménagères et emballages secs). Pour des raisons sanitaires et de civisme, ne laissez pas vos sacs poubelle au pied des colonnes à Gouerven. Elles sont en accès libre.

- Les déchets verts sont à garder chez vous.

- Afin de ne pas saturer les lignes téléphoniques du SAMU, il faut composer le 0 800 130 000 (numéro vert) pour toute question d'ordre général sur le coronavirus.

- Il convient d'appeler son médecin traitant pour les questions médicales, l'appel au 15 devant être réservé aux cas d'urgence.

- Evitez d'utiliser Internet via la téléphonie mobile.

- Certains d'entre-vous ont peut-être des masques dans leur armoire à pharmacie. Même périmés, ils restent utilisables s'ils ont été conservés dans de bonnes conditions (sec). Merci de contacter le 06.75.12.17.91 pour les modalités de dons aux médecins.

Pompiers : 18 ou 112 – Pharmacie : 3237 – Gendarmerie : 02.98.83.00.40

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

